Définition : cours individuels et eduQua pour entreprises individuelles

Référence : A.1, précisions

Le certificat eduQua qualifie une bonne institution de formation continue et poursuit trois objectifs majeurs (assurance de la transparence, assurance et optimisation de la qualité, base de décision pour les autorités) :

Précision du 3e objectif, accès aux subventions :
Eduqua fournit une base de décision pour les autorités lors de la demande de subventions. La certification selon eduQua augmente les chances d'obtention de subventions, n'en constitue toutefois pas une garantie. Le pouvoir décisionnel relève des cantons et est exercé différemment dans chaque canton.

Définition : cours individuels
- Pour pouvoir certifier un prestataire de formation selon eduQua, les offres de formation de celui-ci doivent comprendre une part de formation importante (>50% de la durée des cours).
- Les prestataires de formation offrant uniquement de prestations de suivi (p. ex. mesures du marché du travail MMT) ainsi que des services de coaching et d'assistance-conseil sans contenus de formation importants (<50% de la durée des cours) n'entrent pas en considération pour une certification eduQua.

Référence F.3 Complément au chapitre : Qu'entend-on par unité de certification ?

EduQua pour entreprises individuelles :
Une entreprise individuelle est reconnue et certifiée eduQua si :
- elle offre des prestations de formation sur le marché
- elle cotise auprès de l'AVS et est reconnue en tant qu'indépendant par l'AVS.
- Un enregistrement au registre de commerce n'est pas le critère décisif pour une certification eduQua, mais bien l'attestation de son statut d'indépendant ainsi que son offre de formation (pas d'offres de conseil ou de suivi sans contenus de formation).
- Ce sont les instances de certification qui décident si une entreprise individuelle peut être qualifiée selon eduQua (en tenant compte des critères ci-dessus).